

CORONAVIRUS

Confinement et mesures d'urgence



Lettre d'informations mardi 24 mars 2020.

✓ LES INFORMATIONS DE LA CGT SPECTACLE

Au vu de la crise sanitaire que nous traversons, les ministres de la Culture et du Travail viennent de publier un [communiqué annonçant des aménagements prochains](#) des règles d'assurance chômage applicables aux artistes et techniciens Intermittents du spectacle et pour les CDD de droit commun [...]

Nous devons d'ores et déjà nous attendre à ce que la situation très difficile que nous connaissons pour l'emploi et l'activité économique de nos secteurs perdure après la période de confinement. Le gouvernement devra donc nécessairement prendre des dispositions complémentaires pour aménager les règles d'assurance chômage au-delà de la période de confinement.

En cette période particulièrement difficile, le ministère de la Culture doit être à même de jouer particulièrement son rôle. Plus que jamais et en particulier à la sortie de la période de confinement, ses missions, son budget et ses moyens (financiers et humains) doivent être renforcés et ses crédits doivent être mobilisés pour continuer à conduire les politiques culturelles dans notre pays.

Enfin et par-dessus tout, nous devons faire respecter drastiquement le fait de rester chez soi, même si c'est une déchirure de ne pouvoir rencontrer notre public. Là encore la très grande majorité des lieux de travail ont été fermés, mais certains lieux non essentiels s'acharnent à vouloir faire travailler des artistes et techniciens intermittents, au mépris du risque qu'ils leur font courir et qu'ils font courir à toute la population.

Nous exigeons par ailleurs des mesures de protection draconiennes pour les travailleurs qui continuent de se déplacer, notamment dans le secteur de l'information.

- LES COMMUNIQUES DE LA FEDERATION CGT SPECTACLE RELATIFS AU CORONAVIRUS :
<https://www.calameo.com/read/004319747805fbda3a731>

✓ **LES INFORMATIONS DES SYNDICATS DE LA FEDERATION CGT SPECTACLE**

Comme la Fédération, les syndicats de la Cgt Spectacle poursuivent leur activité pour défendre les droits des salariés pendant cette crise sanitaire et ont organisé leur travail à distance. Ils restent joignables par courriel ou par téléphone.

Retrouvez les informations de vos syndicats et leur actualité ici : <http://www.fnsac-cgt.com/article.php?IDart=1136&IDssrub=222>

✓ **LES FORMULAIRES SALARIÉS INTERMITTENTS :**

Avec l'urgence sanitaire due au Coronavirus, les fermetures ou annulations administratives se succèdent, entraînant de multiples suppressions de dates de travail pour de nombreux salariés. Même si les problématiques sont différentes pour les salariés intermittents et permanents, ces derniers ne sont pas moins touchés.

Si vous êtes concernés, voici des formulaires correspondant à votre métier pour nous aider à réunir un maximum d'informations qui nous permettront d'exiger des mesures compensatoires de la part du gouvernement à la hauteur du préjudice. Ces données resteront évidemment confidentielles et ne serviront qu'à réunir les informations nécessaires pour appuyer nos revendications dans l'intérêt des salariés.

✓ **PERSONNELS TECHNIQUES, ADMINISTRATIFS ET D'ACCUEIL DU SPECTACLE VIVANT :**

<https://framaforms.org/coronavirus-urgence-sociale-dans-le-spectacle-vivant-1584004163>

✓ **ARTISTES MUSICIENS :**

<https://framaforms.org/covid-19-consequences-professionnelles-pour-les-musiciennes-et-musiciens-interpretes-1584032319>

✓ **ENSEIGNANTS ARTISTIQUES :**

<https://framaforms.org/covid-19-consequences-professionnelles-pour-les-enseignants-artistiques-1584193288>

✓ **ARTISTES INTERPRÈTES :**

<https://framaforms.org/covid-19-consequences-professionnelles-pour-les-artistes-interpretes-1583746540>

✓ **FOIRE AUX QUESTIONS CONCERNANT L'EMPLOI ET L'ASSURANCE CHÔMAGE DES ARTISTES INTERPRÈTES :**

<https://sfa-cgt.fr/news/1830>

✓ **PROFESSIONNELS DU CINÉMA, DE L'AUDIOVISUEL, DU FILM D'ANIMATION, DE LA PRESTATION TECHNIQUE, DES ÉDITIONS PHONOGRAPHIQUES :**

<https://framaforms.org/covid-19-consequences-pour-les-professionnelles-intermittentes-travaillant-dans-la-production>

✓ FORMULAIRE SALARIÉS PERMANENTS DU SPECTACLE VIVANT :

<https://framaforms.org/coronavirus-les-salariees-permanentes-du-spectacle-vivant-sont-egalement-penalisees-1584205012>

✓ LES INFORMATIONS DE LA CGT

- Retrouvez l'intégralité des communiqués Cgt relatifs au Coronavirus ici : <https://www.cgt.fr/comm-de-presse>
- Notes de l'Espace Revendicatif concernant le coronavirus : mesures concernant le coronavirus / adaptation du dispositif d'activité partielle et assurance chômage et coronavirus : <https://www.calameo.com/read/004319747e3aebb2caacf>
- Fiches réalisées par le pôle DLAJ de l'espace revendicatif confédéral relatives au Coronavirus (rupture du contrat de travail, droit de retrait et action syndicale et du CSE, conseil des prudhommes, confinement et télétravail, indemnités journalières...) : <https://www.calameo.com/read/004319747976c5b3ddc7f>
- Compte rendu des rencontres avec les ministres de l'Économie et du Travail, questions posées à la ministre du travail : <https://www.calameo.com/read/0043197475b09f52aa62a>

✓ LES INFORMATIONS DU GOUVERNEMENT

Le 16 mars dernier, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et les déplacements et limiter ainsi la propagation du virus. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00 ... Voici pour l'essentiel :

- Les réponses du gouvernement aux questions sur le Coronavirus COVID-19 :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

- [Coronavirus : ce qu'il faut savoir](#)
- [Face au Coronavirus : pour se protéger et protéger les autres](#)
- [Coronavirus : quel comportement adopter ?](#)
- [Coronavirus : que faire face aux premiers signes ?](#)
- [Coronavirus : que faire si la maladie s'aggrave ?](#)

✓ LES INFORMATIONS DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

- Retrouvez le point de situation de la direction générale de la santé (DGS) sur l'épidémie de coronavirus Covid-19 : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/article/points-de-situation-coronavirus-covid-19>

✓ LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ A VOTRE ECOUTE

✓ AUDIENS SE MOBILISE EN FAVEUR DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

« Audiens est à vos côtés, professionnels de la culture, dont l'activité est très lourdement affectée par la crise sanitaire. Soyez assurés que nos collaborateurs, dont 96 % sont équipés pour travailler à distance, sont mobilisés afin d'assurer la continuité de l'activité du Groupe Audiens.

- L'accompagnement des employeurs.

Des délais de paiement. Afin de vous accompagner, et dans le respect du versement des prestations aux salariés, Audiens vous propose d'étudier vos demandes de délais pour régler vos cotisations en retraite complémentaire, prévoyance et santé, congés spectacles.

Un report de tout ou partie du paiement des cotisations dues en Mars est possible jusqu'à 3 mois en retraite complémentaire. Toute entreprise peut effectuer cette demande depuis un formulaire à remplir en ligne, il suffit de cliquer [ici](#). Les informations nous parviendront automatiquement pour traitement.

- L'accompagnement des particuliers

L'ensemble des rencontres, séminaires, ateliers... organisés par Audiens pour ses bénéficiaires est suspendu jusqu'à nouvel ordre. Les personnes qui s'étaient inscrites ont reçu un message les informant de l'annulation de cet événement. Nos équipes mettent tout en œuvre pour assurer la continuité de l'activité du groupe concernant notamment le paiement des prestations santé, prévoyance, congés spectacles, des pensions de retraite et d'invalidité ou le traitement des dossiers de liquidation de retraite pour ceux qui en auraient fait la demande récemment.

En complément des premières annonces faites par les pouvoirs publics, Audiens a d'ores et déjà mis en place pour les artistes, les techniciens intermittents du spectacle confrontés à des annulations de cachets ou de jours de travail, un [formulaire de demande d'aide ponctuelle exceptionnelle, allégé et qui sera traité en priorité.](#)

[La demande d'aide ponctuelle exceptionnelle peut se faire par l'intermédiaire d'un formulaire à remplir qui est disponible en cliquant ici.](#) Cette demande d'aide est réservée :

- aux artistes ou techniciens intermittents du spectacle,
- qui rencontrent des difficultés sociales et/ou financières importantes,
- qui ont subi plus de 5 jours ou cachets annulés au cours d'un mois civil.

Concernant les journalistes pigistes, une aide sociale similaire à celle mise en place pour les artistes et techniciens intermittents du spectacle est en cours d'élaboration. Les détails du dispositif seront communiqués dans le courant de la semaine du 23 mars.

La téléconsultation médicale.

Offrant un lien direct entre les médecins et les patients, un dialogue immédiat et personnalisé, ce service, MédecinDirect, est disponible 24h/24, 7j/7 pour les adhérents bénéficiant d'un contrat de complémentaire santé Audiens Santé Prévoyance incluant la téléconsultation, sur le web, par téléphone ou en visio-conférence. Comment savoir si vous avez droit au service de téléconsultation dans votre Garantie santé Audiens Santé Prévoyance ?

► Pour un salarié permanent d'une entreprise du secteur culturel :

Si le contrat complémentaire santé Audiens Santé Prévoyance de votre entreprise prévoit la téléconsultation, votre employeur a reçu un e-mailing d'information à ce sujet jeudi 12 mars que nous lui avons demandé de vous faire suivre. Dans ce cas, vous êtes éligibles à ce service de téléconsultation Médecin Direct.

► Pour un retraité, artiste ou technicien, journaliste pigiste :

Si vous êtes adhérent à la garantie santé Audiens Santé Prévoyance, Garantie Santé Pigiste ou Garantie Santé Intermittent, vous êtes éligible à ce service de téléconsultation. Audiens envoie des mails à ses adhérents concernés pour les en informer (emails envoyés entre vendredi 13 et mardi 17 mars).

LE GROUPE AUDIENS ACTIVE SA CELLULE PSYCHOLOGIQUE

« Notre équipe de psychologues se tient à votre disposition pour :

- Vous accompagner dans l'appréhension raisonnée de ces événements ;
- Vous aiguiller pour affronter l'isolement ;
- Vous conseiller dans l'organisation de votre foyer durant la phase de confinement ;
- Vous apporter une écoute active et vous apporter une aide psychologique ;
- Vous permettre de concilier télétravail et vie de famille en cette période troublée.

Pour qui ? Pour tous les salariés des entreprises adhérentes au Groupe Audiens.

Ce service vous intéresse ? Quelles sont les démarches à effectuer ? C'est très simple.

Une adresse e-mail dédiée soutienpsy@audiens.org est mise à votre disposition. Nous vous remercions d'indiquer dans votre message vos coordonnées : nom, prénom, entreprise et numéro de téléphone pour vous joindre. Vous êtes recontacté dans les plus brefs délais... »

✓ LE POLE SANTÉ BERGERE – AUDIENS CARE

« Audiens Care répond à vos questions et a mis en place un dispositif pour répondre à toute question médicale à propos du Covid 19.

Ainsi, l'équipe médicale du Pôle santé Bergère se tient à la disposition des administrateurs du Groupe Audiens pour toute question médicale sur le coronavirus Covid-19.

Le Pôle santé Bergère, sous la direction de Christian BÉCHON, regroupe de nombreux médecins dans plusieurs disciplines et leur coordination est assurée par le Dr Marc Lemaire.

En outre, le Pôle santé Bergère s'appuie sur un Comité médical et scientifique qui comprend des chefs de service hospitaliers de grande réputation et couvre tous les domaines médicaux, dont l'infectiologie.

Une plateforme médicale spécialisée de réponse téléphonique a également été mobilisée par Audiens Care. Vos questions peuvent être adressées par mail à Christian BÉCHON : christian.bechon@audiens.org ».


✓ LE CENTRE MEDICAL DE LA BOURSE ACCOMPAGNE LES SALARIÉS ET ENTREPRISES ADHÉRENTES DU CMB :

« Dans le contexte actuel, l'équipe du CMB met en place une cellule de soutien / d'appui psychosocial

Cette cellule est constituée par des médecins, psychologues du travail et assistantes sociales afin d'accompagner les salariés et entreprises adhérentes du CMB dans cette crise que nous traversons. Cette cellule a vocation à traiter les questions liées à la situation psychosociale des personnes au regard de leur situation de travail.

La cellule vous accompagne sur des questions notamment sociales et psychologiques. Elle est à la fois un lieu d'échanges individuels (cellule d'écoute, d'expression, d'échanges, gestion de situations anxiogènes), de conseils et d'outils pratiques en matière sociale et psychosociale relayés par mail, sur notre site Internet ou sur les réseaux sociaux, et ressources pour de nombreux numéros utiles.

Vous pouvez saisir la cellule par mail covid-psychosocial@cmb.asso.fr en précisant vos coordonnées et l'objet de votre demande. L'équipe de médecins, psychologues du travail et assistantes sociales sera à votre écoute et pourra vous répondre du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 17h. »

 Évidemment, l'activité de la Fédération Cgt Spectacle n'est pas interrompue, retrouvez-nous sur les réseaux habituels !

➤ www.fnsac-cgt.com

➤ Facebook : @cgt_spectacle

➤ Twitter : @cgt.spectacle

➤ Et par courriel de préférence : cgtspectacle@fnsac-cgt.com ou par téléphone : 01.48.03.87.60